



PRÉFET DU GERS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Auch, le 22 juillet 2022

ALERTE SECHERESSE SUR LE BASSIN DE L'ADOUR GERSOIS

Compte-tenu de l'évolution défavorable des conditions météorologiques et de l'état des ressources hydrologiques sur le bassin Adour Gersoises, conjointement avec la préfète des Landes et le Préfet des Hautes-Pyrénées, le préfet du Gers a placé, par arrêté préfectoral, le territoire en alerte.

Ce classement en « alerte » entraîne la mise en application des mesures de restriction de l'usage de l'eau avec la mise en place de tours d'eau couplés à des interdictions de prélèvements agricoles et la réduction des débits dérivés dans le canal de Tarsaguet et de Riscle.

Le préfet du Gers restera particulièrement attentif à l'évolution de la situation. En cas d'aggravation, et conformément à l'arrêté départemental en vigueur, de nouvelles mesures de restriction et de limitation des usages de l'eau pourraient être prises. Des contrôles seront réalisés sur toute la durée de la période de limitation des usages de l'eau par les services de l'État et l'Office français de la biodiversité.

Il est rappelé que les seuls prélèvements autorisés à usage irrigation sont ceux délivrés par l'administration.

Par ailleurs, l'ensemble des acteurs de l'eau du département reste mobilisé tout au long de l'été. Le site Internet PROPLUVIA permet également d'accéder aux arrêtés de restriction en vigueur à l'adresse suivante : <https://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluviapublic/>.

Service de la communication interministérielle
et de la représentation de l'Etat

Tél. 05.62.61.43.67

Portable. 06.07.18.25.31

Mél : pref-communication@gers.gouv.fr

3, Place du Préfet Claude Erignac
32000 AUCH

